

Fibre : les collectivités locales doivent choisir leur voie

Alors que l'association des régions de France [vient de relancer](#) le débat sur le déploiement du très haut débit, l'Idate, cabinet d'étude et de conseil sur les télécom, ce 11 décembre, publie une analyse qui récapitule les différents rôles possibles des collectivités locales dans ce domaine.

« *On assiste actuellement à la montée en puissance de projets* » estiment les analystes, pour qui les collectivités locales et leurs partenaires privés ont dépensé plus d'un milliard d'euros pour raccorder environ deux millions de ménages d'ici 2012. Par exemple, aux Etats Unis, Verizon et AT&T, opérateurs privés, ont pris la relève des investissements en fibre effectués par certaines collectivités depuis des années.

En France, le cabinet estime que 44 projets pourraient être lancés entre 2009 et 2012, pour un peu plus d'un milliard d'euros, dont 227 millions d'investissement publics. Il s'agirait pour l'essentiel d'extensions FTTx de réseaux publics existants et de nouveaux projets de collecte comportant un volet spécifique FTTx pour la cible résidentielle.

Du coté des interventions publiques, les modalités d'intervention sont très variées, et s'effectuent à des degrés d'engagement plus ou moins approfondis, recense l'Idate.

Les trois voies possibles

En deçà, elles peuvent également se positionner comme gestionnaires du domaine public. Dans ce cas, elles facilitent l'équipement FTTx sur leur territoire en octroyant aux différents gestionnaires de réseaux des permissions de voirie pour occuper le domaine public et en coordonnant les travaux entre les différents intervenants pour favoriser le partage d'infrastructure.

Une mesure « *susceptible de minimiser fortement les coûts de génie civil pour les opérateurs* » commente l'étude. La collectivité peut également autoriser, dans les règlements de voirie, les techniques de génie civil allégé destinées elles aussi à réduire le coût du génie civil.

Autre positionnement possible: jouer leur rôle d'aménageur du territoire, et mettre en œuvre les infrastructures de génie civil destinés à supporter les réseaux de télécommunication, en installant de manière systématiques des fourreaux qui pourront être exploités, lors de la mise en place du très haut débit.

La troisième possibilité pour les collectivités consiste à prendre en charge le déploiement du réseau global. D'après l'Idate, elles disposent d'atouts réels pour jouer ce rôle : informations sur les sous-sols, visibilité sur les infrastructures mobilisables, comme les fourreaux installés lors de travaux, ou utilisation d'autres réseaux directement ou indirectement gérés par les collectivités comme les réseaux électriques ou pluviaux, liens avec les bailleurs sociaux, contraintes de rentabilités différentes de celles des opérateurs privés.